



## Délibération du conseil municipal Séance du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 du mois de juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

### Date de convocation

30/06/2026

### Présents :

M. Pascal BORTOT, M. Alain BŒUF, Mme Nathalie PEDRON, Mme Sophie FOURNIER, M. Max DE LA TOUR D'AUVERGNE, M. Christophe ALLEXANT, M. Eric MONCHAUX, M. Christophe LANDORMY, Mme Chloé SORBIER, Mme Lydie JUSTICE, Mme Julie KRUMM, M. Michel JANES

### Absents :

Mme Sarah GADY (procuration à Mme Nathalie PEDRON)  
Mme Sandra TERRIER (procuration à M. Eric MONCHAUX)  
M. Dominique BLOT (procuration à Mme Chloé SORBIER)

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie PEDRON

**Objet : Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs (Délibération n° 2026-35)**

Annule et remplace la délibération n° 2026-32 du 5 juin 2026.

M. le Maire fait part de la décision du tribunal administratif rendue le 18/06/2026 qui annule les opérations électorales qui se sont déroulées le 5 juin 2026 pour l'élection des délégués de la commune de Saulon-la-Chapelle et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Vu le code électoral,

Vu la circulaire ministérielle NTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Vu l'arrêté n° 878 du 20 mai 2026 relatif au nombre de délégués titulaires, de délégués suppléants à élire et au mode de scrutin applicable pour les élections sénatoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 920 du 27 mai 2026 modifiant l'annexe de l'arrêté préfectoral n° 878 susvisé, notifié par le maire à tous les membres du conseil municipal,

Vu l'arrêté n° 1080 du portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs pour le 6 juillet 2026 ;

Considérant l'annulation des opérations électorales du 5 juin 2026, il convient que le conseil municipal se réunisse pour élire les délégués du conseil municipal et les délégués suppléants ;

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026,

Sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés soit 15 voix comme titulaire :

Monsieur Pascal BORTOT  
Madame Julie KRUMM  
Monsieur Eric MONCHAUX

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 021-212105852-20260706-DELI\_2026\_35-DE

Sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés soit 15 voix comme suppléant :

Madame Chloé SORBIER  
Monsieur Christophe LANDORMY  
Madame Sophie FOURNIER

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 021-212105852-20260706-DELI\_2026\_35-DE



Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Saulon-la-Chapelle  
**Le Maire, Pascal BORTOT**

A blue circular official stamp of the Mairie de Saulon-la-Chapelle, with the text 'MAIRIE DE SAULON-LA-CHAPELLE' and '21910 (Cote-d'Or)'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.